

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 4 SEPTEMBRE 2010**

Etaients présents : Mmes et MM. LUBRANO (maire), MIRALLES (adjoint), BESSAA, MOUFLETTE, CHAPUIS, DANILLON, GRISVARD, LE FOLL, TESSE.

Secrétaire de séance : Bernard DANILLON

Secrétaire auxiliaire : Béatrice HOPEAU

Remarques sur le compte rendu du précédent conseil municipal :

M. CHAPUIS et Mme BESSAA, refusent de signer le compte rendu car ils contestent la manière dont leurs remarques ont été interprétées.

ORDRE DU JOUR :

1) Indemnités 2010 du percepteur en accord avec les dispositions de l'arrêté ministériel en cours

Il s'agit d'une somme de 306.51€ correspondant à – l'indemnité de conseil → 305.42€

– l'indemnité de budget → 30.49€

Total BRUT de : 335.91€

Total NET de : 306.51€

Le percepteur, a la demande du Maire, a réalisé une analyse financière des comptes de la commune.

Votes → -4 « CONTRE » (MM. et Mmes BESSAA, MOUFLETTE, CHAPUIS, TESSE)
-5 « POUR »

→ Voté à la majorité.

2) Défense incendie :

Monsieur le Maire indique que 4 hameaux sur 6 sont dépourvus de défense incendie réglementaire, ce qui a pour effet de se voir refuser, par les services du SDIS de BEAUVAIS, les demandes de permis de construire et d'aménager.

La seule issue au problème pourrait être l'installation d'une citerne soit en métal ou sous forme de boudruche plate de 120m³, installation difficile à réaliser car les terrains sont trop escarpés et impossibles d'accès aux pompiers.

D'autre part le prix de la réalisation est considérable pour le budget communal (évaluation de l'opération avec : - citerne en métal de 18m de long x 3 m de diamètre pour une somme d' environ 50 000€ (prix de la citerne → 30 000€, les 20 000 restants concernent le terrassement)

- ou boudruche plate → environ 8000€, tout compris
(matériel+installation)

La solution reste en suspens.

a) Hérouval → possibilité d'achat d'un terrain de 550m² en zone NBa, pour l'installation d'une citerne:

Les héritiers d'un terrain inutilisé et situé au centre du hameau ont été retrouvés aux EU par le Cabinet COUTOT ROERING ; mais ce Cabinet demande une indemnité de recherche d'environ 500€, pour nous communiquer les nom et coordonnées des héritiers, afin de les solliciter pour savoir s'ils sont vendeurs du terrain, et à quel prix.

Nous nous sommes déjà mis en rapport avec la SAFER pour avoir une fourchette de prix.

* La totalité du conseil municipal est d'accord pour entreprendre les formalités auprès du Cabinet → voté à l'unanimité

b) le Marais → Certificat d'urbanisme négatif à cause du manque de défense incendie:

Un habitant du Marais souhaite fractionner sa propriété actuelle pour créer une nouvelle parcelle de 1500m² et la vendre en terrain à bâtir. Le projet déjà bien avancé avait reçu l'aval de plusieurs services, mais le SDIS de BEAUVAIS a émis un avis défavorable à cause de l'absence de défense incendie.

L'hydrant en place actuellement ne développe que 21 m³/h de débit, alors qu'il devrait débiter 60m³ d'eau par heure.

M. le Maire a consulté VEOLIA et les pompiers.

c) Le Bout du Bois → *projet irréalisable au Château à cause de l'absence de défense incendie:*

Ce hameau n'est desservi par aucun hydrant. Seule l'installation d'une citerne solutionnerait la défense incendie du hameau, d'autant qu'un projet d'aménagement du Château semble se dessiner avec l'achat du dit château et un projet de salle polyvalente.

Ce dossier devrait être reconsidéré avant la vente effective.

Mme BESSAA regrette que tous ces problèmes de mise en conformité de la défense incendie n'aient pas été traités par l'équipe municipale précédente.

M. le Maire lui répond que la municipalité précédente s'était bien préoccupée du problème puisque une demande de subvention au titre de la DGE avait été obtenue pour l'achat de 4 citernes (50% sur le HT, malheureusement les prix ont considérablement augmentés).

Et à l'époque, un manquement à la sécurité incendie n'interdisait pas les constructions.

3) Réfection de 2 rues au Vouast :

M. le Maire propose aux conseillers de refaire 2 rues qui sont très abîmées, au Vouast :

- le bas de la rue du Chemin Vert pour 42 000€ (devis de l'entreprise la moins disant)
- la rue de la Plaine pour 44 000€ (devis de l'entreprise la moins disant)

Plusieurs entreprises ont été sollicitées et même relancées.

Seules 2 ont répondu en envoyant leur devis.

Vu les prix élevés des futurs travaux, Monsieur GRISVARD propose que seule la partie la plus endommagée de la rue de la Plaine soit refaite.

Les élus votent « POUR » à l'unanimité.

A la suite de la proposition de M. GRISVARD, un nouveau devis sera demandé.

A la réception des devis définitifs, une délibération devra être reprise, et la demande de subvention pourra être faite.

Les travaux seront réalisés, dans le meilleur des cas en 2011.

4) La mare de BEAUGRENIER

L'acquéreur de la vieille grange jouxtant la mare de Beaugrenier souhaite acquérir cette réserve d'eau naturelle et la parcelle attenante pour :

- entreprendre des travaux sur son bâtiment afin de colmater les fissures et le rendre étanche,
- enlever la végétation qui obstrue l'évacuation du trop plein et procure de l'humidité sur son bâtiment (pour ce faire il faut vider la mare momentanément)
- la remplir à nouveau pour y remettre des poissons et des plantes aquatiques afin de créer un espace environnemental agréable et propre
- garder le grillage pour éviter tout accident

Certains conseillers refusent de vendre ce patrimoine communal → La commune doit assumer ces travaux de remise en état, d'autant plus que lors de l'élaboration du PLU, le sujet sera abordé et certainement solutionné.

M. CHAPUIS s'oppose à cette vente car nous n'avons aucune certitude sur la réalisation des travaux.

M. GRISVARD et M. DANILLON sont d'accord pour dire que c'est à la commune d'assumer ces travaux.

M. TESSE affirme que les pompiers sont en mesure de vider la mare avec leur camion citerne et propose d'autoriser le propriétaire de la grange entreprendre ses travaux d'assainissement.

Mme BESSA s'associe à tous ces arguments.

Le nouveau propriétaire, lors d'une suspension de séance, s'avoue très déçu, car il pense que ces travaux communaux vont traîner en longueur, et retarder la progression de la remise en état de son bâtiment.

Monsieur le maire s'engage à agir au plus vite.

Le conseil municipal vote « CONTRE » la vente de la mare de BEAUGRENIER, mais s'engage à assumer les travaux.

5) Formation des élus

Deux élus souhaitent suivre des formations.

Pour ce faire, une délibération est prise à l'unanimité à la demande du centre de formation.

M. le Maire : Responsabilité et pouvoir de police du maire,

Mme BESSA : Fonctionnement du CCAS

Cette demande est votée à l'unanimité.

6) Nouvelle destination du Presbytère

M. le Maire précise que suite à la décision de justice, suivie de l'injonction du Préfet, la commune a enfin récupéré les clés du bâtiment le 31 août, suite à 1an ½ de procédure ; on peut de nouveau en prendre possession, après avoir vidé et nettoyé les lieux.

M. le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur la destination future de ce patrimoine communal : - soit le vendre, soit le louer, soit en faire le siège de la mairie, ou tout autre destination.

La réflexion devra être rapide et la réponse prompte.

Une visite sera organisée pour les conseillers municipaux pour qu'ils évaluent l'état des lieux.

QUESTIONS DIVERSES

Commentées par M. le Maire :

1) Rentrée des classes

M. le Maire signale que la rentrée des classes s'est bien passée.

Tous les travaux et aménagements nécessaires ont été effectués pendant les vacances, à la satisfaction du corps enseignant.

Composition des classes :

- BOURY pour la maternelle : 11 élèves de BOURY, 8 élèves de MONTJAVOULT
- MONTJAVOULT pour le primaire:
 - CP : 10 enfants
 - CE1 : 8 enfants
 - CE2 : 4 enfants
 - CM1 : 5 enfants
 - CM2 : 5 enfants

2) Lavoir de Valécourt :

M. le maire signale qu'il a reçu le rapport de l'architecte des bâtiments de France ; il sera analysé en commission Urbanisme.

2 solutions sont possibles : - réaliser l'opération sous l'égide de la Fondation du Patrimoine (avec des impératifs onéreux), pour pouvoir bénéficier des subsides

- faire appel à des entreprises locales et solliciter les particuliers pour recevoir des dons (sous l'égide de la nouvelle association)

M. DANILLON signale qu'il réunira la commission Urbanisme d'ici à la fin octobre ; et cette question y sera évoquée.

3) Manifestations prévues jusqu'à la fin de l'année

- la brocante : le 5 septembre
- le concert BOREALE organisé par la Clé des champs, le samedi 18 septembre
- les Journées du Patrimoine, le dimanche 19 septembre
- le rallye des vieilles voitures, le dimanche 19 septembre
- Halloween, 31 octobre
- La cérémonie du 11 novembre
- Le Noël des enfants de MONTJAVOULT financé par le CCAS, samedi 11 décembre
- Le repas des anciens, le dimanche 12 décembre
- Le Noël de l'Age d'Or, samedi 18 décembre
- Expo des sculptures et peintures de DADO → à organiser si possible cette année avant la fin octobre (reste à concrétiser)

4) Ruissellement des eaux dans la Grand'rue

M. le Maire demande que l'on relance le dossier déjà soumis aux services concernés du Conseil Général.

M. MIRALLES est chargé de se mettre en rapport avec un technicien pour poursuivre cette étude.

Les conclusions seront versées au dossier du PLU.

5) Entretien des rues :

*** Gravillonnage des rues Soins, Pasteur Lorriaux, et rue du Puits à Hérouval**

Ces travaux débiteront dans la semaine du 13 au 17 septembre. Ils dureront 1 à 2 jours.

*** La propreté des rues :** Mme BESSAA demande que chaque fois qu'il y a une tonte le long des rues, l'herbe soit ramassée et non pas jetée ou déposée dans les caniveaux et fonds des rues. Pour cela il faut balayer, et non pas boucher les bas côtés

*** L'entretien des fossés :** M. TESSE demande que tous les fossés soient recreusés pour permettre à l'eau de s'écouler plus rapidement en temps de pluie, afin de ne pas créer de traversée de source et d'humidité → ce qui évitera ainsi les plaques de verglas l'hiver.

6) Epanchage des boues de MERY SUR OISE

M. le maire précise qu'il a reçu le rapport du commissaire enquêteur et signale que grâce à la visite qu'il a faite avec Lui dans le village, les champs qui étaient concernés par cet épanchage ont été retirés par la Sté VEOLIA.

Le document est à la disposition des conseillers municipaux en mairie.

M. le Maire demandera aux services compétents de la Préfecture si ce rapport peut être mis à la disposition des habitants en mairie.

M. CHAPUIS indique que si le Préfet donne un avis favorable à cette opération, il considèrera cela comme inadmissible.

M. CHAPUIS souhaite aussi que M. LAROCHE, maire de PARNES, donne son avis sur ce projet qui concerne aussi la commune de PARNES.

7) Modélisme

Un habitant de Beaugrenier demande l'autorisation de faire évoluer sur la parcelle communale à gauche de la C6, ses modèles réduits d'hélicoptères. Il lui suffit d'une bande de terrain entre 20 et 30 m le long de cette parcelle pour faire évoluer ses engins électriques.

Il se propose d'engazonner le terrain qui reste à la commune.

Les conseillers donnent un avis favorable mais demande qu'une convention soit signée entre la commune et cet habitant. Une copie du document sera remise à M. GOURDAIN.

- **Questions de Mme MOUFLETTE :** à propos de la sécurité routière, elle désire faire une rapide mise au point sur la réalisation du projet.

- * D.M. indique que ce projet avait été réclamé par certains habitants pour réduire la vitesse des véhicules à certains endroits.

« Malheureusement chacun sait que pour réaliser un tel projet il est nécessaire de mettre en place des panneaux disgracieux qui nuisent à l'esthétique de l'environnement.

Notre idée première était l'installation d'un système de chicanes réalisées avec la dépose de gros bacs à fleurs : ce projet a été refusé par le Conseil Général pour non-conformité à cause de l'étroitesse des routes.

A l'ultime réunion, le plan final a été présenté aux conseillers et aux différentes administrations concernées : le Conseil Général, les pompiers, la gendarmerie et au représentant des usagers et, qu'aucune réserve, ni objection n'ont été émises au sujet des coussins.

Même la demande de M. GRISVARD concernant le passage des engins agricoles a été prise en compte, puisque nous avons demandé la pose de plots amovibles.

L'appel d'offre a été lancé en toute légalité, passé sur Internet, ainsi toutes les entreprises pouvaient y répondre. Un maître d'œuvre agréé par le Conseil Général a été désigné pour gérer la totalité du dossier ».

M. le maire conclue que 26 panneaux disgracieux car trop imposants, ont été échangés gratuitement dans la Grand' rue et devant la mairie et remplacés par des panneaux de plus petite taille.

Il indique aussi que certains aménagements pourraient être réalisés sur les routes communales pour alléger le dispositif.

- Questions de Mme BESSAA (*) et réponses de M. le Maire:

- * le sens interdit de la rue du Pasteur Lorriaux: un certain nombre de véhicules l'empruntent
M. le Maire répond que selon les dires du Directeur de la Clé des Champs, les camions de livraison ne peuvent pas emprunter le bas de la rue après le parking.

S'ensuit un débat qui conclut à interdire aux camions de livraison d'emprunter le sens interdit, pour raison de sécurité.

- * avertir le Directeur de la clé des Champs par écrit.

- * le changement de sens des rues Soins et Pasteur Lorriaux, n'est pas opportun.

M. le Maire lui répond qu'il est tout à fait logique et qu'il a fait partie de l'ensemble des dispositions de la sécurité routière, approuvé par le Conseil Municipal.

- * M.B. signale qu'un certain nombre d'enfants scolarisés prennent le bus à l'angle de la rue Soins et de la Place de l'Eglise pour le lycée de Gisors.

M. le Maire précise que l'on va intervenir auprès des Cars Grisel et du Conseil Général pour savoir si cet endroit a été prévu pour faire office d'arrêt de bus.

Dans l'affirmative, nous le matérialiserons par un zébra et éventuellement un panneau. Ou une autre solution serait de leur proposer d'utiliser l'abri bus de la mairie.

-* M.B. signale aussi que dans l'opération « sécurité routière » les piétons ont été oubliés et qu'au niveau des ralentisseurs, ils ont des difficultés à circuler et à faire passer les poussettes d'enfants et fauteuils d'handicapés.

M. le Maire et M. DANILLON indiquent que la pose des ralentisseurs n'a aucun effet aggravant pour le déplacement des piétons la circulation n'étant pas très intense.

- Questions de Jean-Claude CHAPUIS (*) et réponses de M. le Maire :

- * pose d'un miroir à Valécourt, à l'angle de la rue du Lavoir et de la rue de la Bovière.

- * dates du calendrier du PLU.

M. DANILLON répond que la phase 1 (diagnostic) se terminera fin octobre et sera suivie d'une réunion avec les différentes administrations et associations, et au cours de laquelle des pistes pour le PADD seront évoquées.

- * se rapprocher du Maire de MONTAGNY pour qu'il nous délivre l'étude d'impact des nouveaux lotissements sur l'environnement par rapport à l'écoulement des eaux usées, en amont du périmètre de protection du puits.

- * y aura t-il un columbarium au cimetière avec un jardin du souvenir ?

M. le Maire répond par l'affirmative ; ces travaux seront réalisés par les agents communaux. (Mme BESSAA souhaite que le projet soit soumis à l'avis du conseil municipal avant qu'il soit réalisé).

- * faire faire une évaluation environnementale pour le classement en NATURA 2000 pour la contractualisation (la DREAL finance les études à 100%)

- * Décharge de MONTJAVOULT : comment faire pour les déchets verts dans la commune

M. le Maire précise que l'ancienne décharge sera définitivement fermée le 15 octobre 2010 (ni terre, ni déchet vert, ni gravas).

Elle va faire l'objet d'un ratissage complet afin d'aplanir le terrain.

La municipalité lui donnera si nécessaire, une nouvelle destination.

Les habitants de MONTJAVOULT doivent impérativement apporter leurs déchets et autres rejets à LIANCOURT ST PIERRE, puisque la commune ne participe pas au financement de la déchetterie de GISORS.

Voir avec la Communauté des communes du Vexin Thelle, pour essayer de trouver une solution qui conviendrait à plusieurs villages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi trente.